



Électricité Prudence

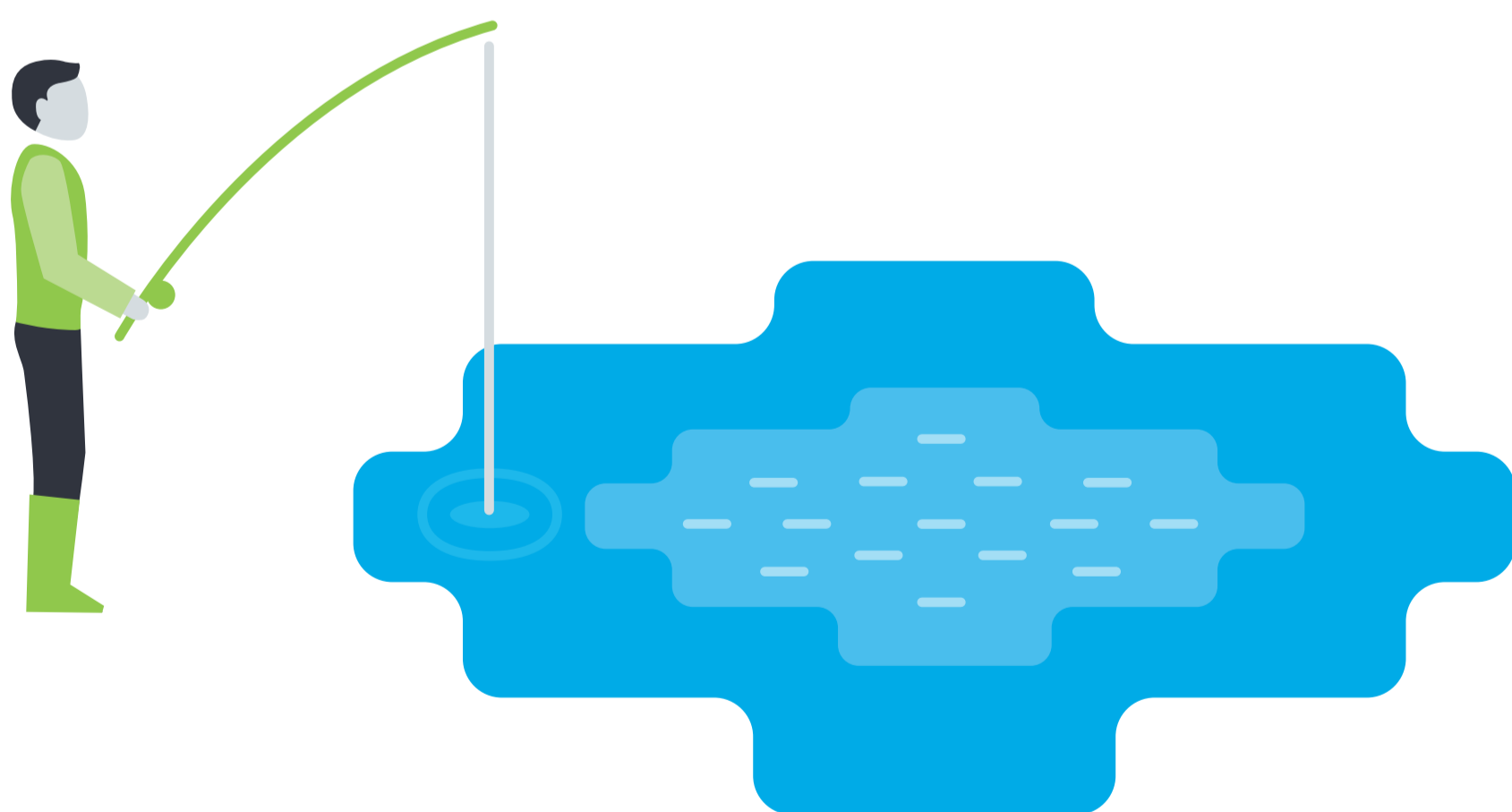
Gardons nos distances

**La sécurité,
c'est aussi savoir intervenir
en cas d'accident.**



Si malgré tous nos conseils un accident survenait,
voici par ordre chronologique les mesures à prendre :

- 1** Interdisez tout accès à la zone d'accident.
- 2** Ne touchez pas aux personnes accidentées quand elles sont encore en contact avec la ligne (ou l'ouvrage) électrique pour éviter d'être vous-même électrisé.



- 3** Alertez en appelant le **18** (pompiers), le **15** (SAMU), le **17** (police) ou le **112** (n° d'appel d'urgence unique européen).



N'oubliez jamais :
ne touchez pas les pylônes, ni les câbles, même tombés au sol.

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

www.electricite-prudence.fr